



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 7 novembre 2003, à 10 heures

*Président* : M. Chowdhury ..... (Bangladesh)

## Sommaire

Point 102 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unie sur les pays les moins avancés (*suite*)

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-60211 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 102 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

(suite) (A/58/86-E/2003/81, A/58/532; A/58/420, A/58/437 et A/58/415-S/2003/952)

1. **M. Sambath** (Cambodge) souligne que, trois décennies après la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), les pays en développement restent dans une situation difficile en raison de charges d'endettement qui ont atteint des proportions alarmantes et intenable, de la marginalisation croissante des PMA dans le commerce international et de la conjoncture économique mondiale. Il est évident que les PMA ne sont pas encore en mesure de surmonter, seuls, leurs difficultés et que la communauté internationale doit continuer à leur fournir une aide. Les pays en développement doivent pouvoir offrir à leurs citoyens des structures économiques et sociales stables et propices à la croissance et au développement. L'expansion économique doit y avoir la plus large assise possible afin de susciter un accroissement des revenus des ménages et une amélioration de la sécurité alimentaire. Elle doit aussi permettre aux gouvernements de disposer de recettes suffisantes pour entretenir les infrastructures nécessaires à une société stable. La communauté internationale doit contribuer à l'investissement social, à la sensibilisation aux principes de bonne gouvernance et à l'établissement d'institutions démocratiques.

2. Le Gouvernement cambodgien a adopté une stratégie nationale de réduction de la pauvreté en décembre 2002, afin d'assurer des rapports de cohérence et de synergie entre ses programmes de lutte contre la pauvreté et ceux de ses partenaires en matière de développement. La mise en oeuvre de cette stratégie exige une amélioration de la gouvernance, l'élimination de la corruption et le renforcement de la coopération entre les ministres et organismes concernés. Cependant, le Cambodge, ayant connu de nombreuses années de guerre et n'étant passé que depuis peu d'une période de réhabilitation et de reconstruction à une période de développement, se trouve confronté à plusieurs tâches difficiles : diversifier son économie et asseoir plus largement sa croissance; faire face à l'accroissement démographique; développer les institutions et renforcer

la gouvernance; réduire la pauvreté. L'aide de la communauté internationale est indispensable pour permettre au gouvernement de mieux établir son autorité. Le Cambodge continue de soutenir la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et demande aux pays donateurs de poursuivre leurs efforts pour ouvrir leurs marchés aux PMA et réduire leurs subventions internes et leurs droits de douane afin de donner à ces pays la possibilité de soutenir la concurrence dans des conditions d'égalité. Le Cambodge, pour sa part, fera tout son possible pour maintenir la lutte contre la pauvreté au premier rang de ses priorités.

3. **M. Maiga** (Mali) fait part de sa profonde préoccupation face au faible niveau de mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Les PMA restent encore à la marge du système international et sont confrontés à une stagnation, voire à un recul, des apports d'aide publique au développement (APD), à une dette extérieure persistante, à des fluctuations des prix des produits de base et à un accès difficile aux marchés des pays développés. Pour que le Programme d'action de Bruxelles ne reste pas lettre morte, tous les partenaires au développement doivent honorer les engagements qu'ils ont pris d'accélérer effectivement la mise en oeuvre de ce Programme grâce à l'adoption de mesures de soutien spécifiques.

4. Le Programme d'action de Bruxelles reconnaît que c'est à chaque PMA qu'il appartient au premier chef de déterminer et de mettre en oeuvre les politiques et les mesures de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté du Mali tient compte des préoccupations et priorités exprimées dans ce programme, et en particulier des sept engagements qu'il contient. La mise en valeur des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base constituent des objectifs stratégiques majeurs du Gouvernement malien, exigeant une action prioritaire dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau et des conditions de vie, de l'emploi et de la protection sociale. Pour toutes ces activités, l'aide de la communauté internationale est essentielle. Le Gouvernement malien réaffirme donc son attachement au Programme d'action de Bruxelles et invite les partenaires des PMA à respecter leurs engagements pour ce qui est de l'APD, sans laquelle ces pays ne seront en mesure ni de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ni de mettre en oeuvre les sept engagements définis dans le

Programme de Bruxelles. Les pays développés doivent aussi ouvrir leurs marchés et réduire les subventions. La délégation malienne apporte son plein appui au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés et invite la communauté des donateurs à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale. Le sous-développement est une distorsion des relations entre pays riches et pays pauvres, qui sont fondées sur l'inégalité dans le domaine commercial et sur l'exploitation.

5. **M. Mpundu** (Zambie) regrette que très peu de progrès aient été réalisés au cours des deux années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles. Beaucoup plus doit encore être fait aussi bien par les PMA eux-mêmes que par leurs partenaires en matière de développement. La Zambie est déterminée à mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles et plusieurs réunions ont été organisées avec toutes les parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de mieux faire connaître ce Programme au niveau national. La Zambie a établi un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et un plan national de développement provisoire, qui prennent tous deux pleinement en compte le Programme d'action de Bruxelles. L'engagement VII (Mobiliser les ressources financières) revêt une importance capitale. Si aucun effort n'est ménagé pour mobiliser les ressources financières au niveau national, il faut que les partenaires de la Zambie honorent leurs engagements et leurs promesses de contributions. Certains d'entre eux ont pris des mesures positives dans ce sens : au cours de l'année écoulée, la Zambie a signé des cadres d'action avec le Danemark, la Finlande, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

6. **M. Hassan** (Pakistan) rappelle que la situation globale des PMA demeure précaire et que, dans de nombreux cas, elle s'est même aggravée : la pauvreté, la maladie, la famine, l'absence de mise en valeur des ressources humaines, la charge de la dette extérieure, les conflits et les combats restent des obstacles majeurs sur la voie du développement de ces pays. Une action urgente est nécessaire sur plusieurs fronts pour réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Il faudrait que les indicateurs de développement économique et social des PMA s'améliorent et que le contexte international soit plus favorable au développement de ces pays. Des efforts concertés de

toutes les parties prenantes sont requis dans cette optique, notamment une augmentation de l'APD, la recherche de solutions durables à une charge de la dette extérieure invalidante, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits d'exportation présentant de l'intérêt pour les PMA et l'établissement d'un environnement économique porteur qui soutienne pleinement l'action intérieure de ces pays. Alors que, dans la majorité d'entre eux, l'APD est le principal support des projets de développement, les apports d'APD enregistrent malheureusement un déclin régulier et continu. La charge intenable de la dette extérieure continue de ponctionner des ressources peu abondantes et en diminution, et il est impératif que de nouvelles initiatives d'allègement de la dette soient lancées, notamment un moratoire de la dette, des échanges de créances et l'annulation pure et simple des sommes dues. La proposition visant à transférer les ressources dépensées pour le service de la dette au budget de développement social mérite d'être étudiée attentivement. Le commerce est un autre domaine qui pourrait favoriser la croissance économique, générer des emplois et réduire la pauvreté. Or, le Pakistan note avec préoccupation que la part des PMA dans les échanges internationaux a diminué en 2002 pour tomber à 0,4 %. L'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits d'exportation de ces pays, en particulier ceux pour lesquels ils ont un avantage comparatif, est indispensable à leur développement. Un accord anticipé sur l'initiative concernant le coton, proposée par certains PMA d'Afrique, doit être étudié à titre prioritaire. Le principal défi à relever par les PMA est la suppression de la pauvreté, qui exige une approche pluridimensionnelle et une plus grande synergie entre tous les efforts réalisés par les différentes parties prenantes. Les PMA doivent recevoir tout l'appui voulu de la part de la communauté internationale et doivent réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire. Malgré ses propres contraintes financières, le Pakistan continue de fournir une aide technique, économique et humanitaire aux PMA ainsi que d'accorder des crédits commerciaux et une aide humanitaire. Afin d'assurer la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, il importe que la communauté internationale non seulement adopte des mesures concrètes et tangibles, mais aussi fasse preuve de la volonté politique nécessaire.

7. **M. Gleckman** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] indique que la CNUCED a entrepris un large éventail d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en plus des recherches et des analyses qu'elle a consacrées à ces groupes de pays l'an dernier. Dans le domaine de l'investissement, les pays concernés ont tiré parti des programmes visant à promouvoir le développement des entreprises et des capacités technologiques, des examens des politiques d'investissement, des guides pour l'investissement et des activités de formation sur les négociations bilatérales portant sur l'investissement. S'agissant du commerce international, la CNUCED s'est surtout intéressée à la diversification des produits, à la gestion des risques et aux négociations et à la diplomatie commerciales. Pour ce qui est des infrastructures de services nécessaires au développement et à l'efficacité commerciale, plusieurs pays des trois groupes ont reçu une aide pour la modernisation de leurs procédures douanières, la facilitation du commerce, l'amélioration des transports, le programme relatif aux pôles commerciaux, la mise en valeur des ressources humaines et le commerce électronique.

8. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue récemment à Cancun, et à la demande du Gouvernement du Bangladesh, la CNUCED a fourni un appui de fond et technique à la deuxième réunion des Ministres du commerce des pays les moins avancés, qui a eu lieu à Dhaka du 31 mai au 2 juin 2003. L'objectif était triple : dresser un bilan des progrès réalisés dans le programme de travail post-Doha et évaluer de façon réaliste les problèmes et les intérêts des pays en matière de développement; mettre au point des positions de négociations communes; et donner des orientations politiques aux négociateurs commerciaux pour les discussions au jour le jour. Les participants à la réunion ont souligné que les préférences en matière d'accès aux marchés devaient être examinées de pair avec d'autres facteurs pesant actuellement sur les capacités de production ou d'offre. Ils ont aussi noté que ces préférences ont contribué à réduire, voire à éliminer, un grand nombre d'obstacles tarifaires, mais qu'elles n'ont pas supprimé les obstacles non tarifaires aux échanges. Ils ont aussi reconnu que certaines subventions pouvaient aussi entraver l'accès des PMA aux marchés ouverts par leurs partenaires en matière de

développement. Enfin, ils ont considéré que, pour aider les PMA à tirer parti des préférences existantes en matière d'accès aux marchés, le niveau de l'aide au développement devait continuer d'être accru, avec en outre un renforcement de l'efficacité.

9. La onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, CNUCED XI, qui doit se tenir au Brésil en juin 2004, devra définir des directives opérationnelles pour la mise en oeuvre de plusieurs actions et engagements cruciaux approuvés ces dernières années. La CNUCED XI devra aussi établir des directives politiques claires sur la façon de tenir compte de la situation particulière des États vulnérables dans le futur programme de travail du secrétariat, en particulier pour ce qui est des recherches et des analyses, de la coopération technique et du renforcement des capacités, ainsi que dans ses fonctions délibérantes. Parmi les principaux enjeux auxquels sont confrontés la communauté internationale et les PMA figurent la persistance de la pauvreté extrême dans ces pays et leur marginalisation continue dans l'économie mondiale et le système commercial multilatéral. La pleine intégration de ces pays, dans des conditions avantageuses, exige que l'on trouve d'urgence des moyens de remédier à la faiblesse de leurs capacités de production, notamment en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles dans le domaine du commerce, de l'investissement, des finances et du développement. La CNUCED XI devrait être l'occasion de se concentrer sur ces questions d'importance critique et de trouver des moyens concrets de renforcer les capacités d'offre au niveau national.

10. **M. Husain** [Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)] fait savoir que son organisation partage de manière générale les conclusions du rapport du Secrétaire général, telles qu'elles sont reflétées dans les paragraphes 60 à 62 du document A/58/86. Trois aspects particuliers du rapport revêtent de l'intérêt pour la OCI et sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Quelque 23 des 57 États membres de la Conférence sont des PMA et la recherche de solutions à leurs problèmes sociaux et économiques constitue désormais une priorité du programme de coopération économique et technique de l'OCI. Les deux précédents programmes décennaux en faveur des PMA n'ont pour l'essentiel guère donné de résultats jusqu'ici car les pays concernés n'ont pas été

en mesure de tirer parti de la mondialisation et sont restés marginalisés et exposés à plusieurs vulnérabilités, qui ont nui à leurs propres efforts. Le principal enjeu pour les PMA et leurs partenaires internationaux en matière de développement – honorer les engagements pris à Bruxelles pour ce qui est de la coordination des initiatives institutionnelles et des flux de ressources avec le Programme d'action de Bruxelles – est pris au sérieux par l'OCI. En outre, l'OCI note avec intérêt que la majorité des gouvernements des PMA ont adopté des politiques et mis en oeuvre des stratégies pour réaliser les objectifs définis dans le Programme d'action de Bruxelles.

11. La Banque islamique de développement, institution spécialisée de l'OCI, a pour politique d'aider ses États membres moins avancés à lutter contre la pauvreté, à promouvoir la croissance économique et à renforcer la capacité de gestion des projets de développement. La Chambre islamique de commerce et d'industrie accorde une assistance et une attention particulières aux besoins de la communauté des entreprises de ses pays membres moins avancés dans son programme de coopération technique.

12. **M. Nteturuye** (Burundi) estime que la lenteur de la mise en oeuvre des engagements pris à Bruxelles compromet gravement le principal objectif de la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 la pauvreté dans le monde. La communauté internationale doit agir avec détermination, notamment dans les domaines centraux de l'aide au développement, du commerce et de la dette. Les niveaux d'APD se sont accrus de 5 % environ en 2002, comme suite à la Conférence internationale sur le financement du développement, mais l'objectif de 0,7 % du PNB est encore loin d'être atteint. Néanmoins, les initiatives annoncées par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada et d'autres donateurs vont toutes dans la bonne direction, même si des efforts supplémentaires sont requis, en particulier en ce qui concerne les PMA dont la marginalisation dans le commerce mondial constitue une entrave majeure à leur développement. Le moment est venu pour la communauté internationale de mettre au point de nouveaux mécanismes pour stabiliser les prix des produits de base. Les subventions agricoles accordées dans les pays développés, qui pénalisent les petits producteurs du monde en développement, doivent aussi être réexaminées avec une beaucoup plus grande volonté politique. S'agissant de la charge de la

dette, les mécanismes complexes existants, comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, fournissent des solutions partielles, mais il faudrait envisager une annulation de la dette. L'épidémie de VIH/sida atteint aujourd'hui des proportions inacceptables, en particulier en Afrique subsaharienne, et la communauté internationale doit s'efforcer de la maîtriser. Enfin, M. Nteturuye demande instamment à la communauté des donateurs d'aider davantage les pays qui traversent une crise ou qui sortent d'un conflit. Ce n'est qu'avec une véritable solidarité internationale qu'un dialogue pourra être engagé pour rétablir la paix, condition indispensable au développement économique et social.

13. **M. Awesso** (Togo) regrette que peu de progrès aient été réalisés pour remédier à la pauvreté extrême des PMA décrite dans le rapport 2002 sur les pays les moins avancés de la CNUCED : Sortir du piège de la pauvreté. M. Awesso fait aussi état des vulnérabilités qui empêchent l'application du Programme d'action de Bruxelles, telles qu'elles sont définies dans le rapport du Secrétaire général (A/58/86), notamment l'insuffisance des capacités, la faiblesse de l'investissement étranger direct, la baisse de l'APD et l'inadéquation des mesures d'allègement de la dette.

14. Figurant sur la liste des 49 pays les moins avancés, le Togo a eu du mal à appliquer le Programme d'action, car certains des principaux partenaires en matière de développement ont suspendu leur aide, compromettant ainsi les efforts économiques et sociaux nationaux. Malgré ces difficultés, toutefois, le Gouvernement togolais continue d'attacher une grande importance au Programme et, avec l'appui des partenaires, a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie au niveau local, notamment en mettant en place des dispensaires et des écoles, en fournissant des micro-crédits aux pauvres et en mettant en oeuvre des programmes nationaux pour combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Sans le soutien indispensable des partenaires en matière de développement, toutefois, les efforts visant à exécuter le Programme d'action et à mettre en oeuvre les engagements pris dans la Déclaration de Bruxelles ne peuvent aboutir. La délégation togolaise demande donc que toute l'aide technique nécessaire soit fournie aux PMA et que les marchés soient ouverts à leurs produits afin d'alléger sensiblement la charge de leur dette.

15. Le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et les autres

organisations internationales doivent renforcer leur effort de coopération de façon à promouvoir les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Bureau du Haut Représentant doit aussi être doté des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Enfin, la délégation togolaise se félicite de la décision du Conseil économique et social de consacrer son prochain segment à haut niveau aux PMA.

16. **M. Cajuste** (Haïti), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), indique que la Communauté est convaincue que le Programme d'action de Bruxelles favorisera le développement durable. La communauté internationale doit coopérer pleinement pour relever ce défi.

17. Les PMA souffrent de trop faibles taux d'épargne, d'investissement et de croissance, qui aggravent la pauvreté et accentuent les tensions sociales. Les conséquences de la pauvreté, notamment la malnutrition, la forte mortalité infantile et les maladies, continuent malheureusement de faire des ravages dans ces pays. En 2002, on dénombrait 42 millions de séropositifs et 841 millions de personnes souffrant de malnutrition. La lourde charge de la dette des PMA continue de faire obstacle aux initiatives d'investissement et de développement. Les pays développés doivent éliminer les obstacles douaniers, ouvrir leurs marchés aux pays les moins avancés et abolir les subventions agricoles. La volonté politique et la solidarité exprimées lors des grandes conférences internationales récentes, y compris la Conférence de Monterrey et la Conférence de Johannesburg, doivent être renforcées. En outre, la lutte contre le terrorisme ne doit en aucune manière compromettre les efforts de lutte contre la pauvreté.

18. La CARICOM se félicite de la décision de consacrer aux PMA le prochain segment à haut niveau du Conseil économique et social, ce qui exigera la pleine participation des donateurs internationaux et des PMA eux-mêmes. Elle demande aux États qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leurs politiques nationales. Elle soutient également les initiatives du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et invite les donateurs à contribuer à son fonds d'affectation spéciale.

19. Haïti, seul pays de la région figurant sur la liste des pays les moins avancés, célébrera ses 200 ans

d'indépendance en 2004. La CARICOM estime que les efforts sociaux et économiques consentis par le pays doivent être soutenus.

20. **Mme Chenoweth** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] confirme le soutien apporté par la FAO aux initiatives des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ainsi qu'au Programme d'action de Bruxelles. La FAO s'est toujours préoccupée des problèmes de développement, notamment du manque de sécurité alimentaire et de la dépendance de quelque 650 millions de personnes vivant dans les PMA à l'égard de l'importation de produits alimentaires. Mme Chenoweth souligne en particulier les engagements III, IV, V et VI du Programme.

21. À la demande des PMA, la FAO finance sur son budget ordinaire ou à l'aide de ressources extrabudgétaires des activités de coopération technique sectorielle et une assistance d'urgence, en partenariat avec des donateurs bilatéraux, des institutions multilatérales, le secteur privé et la société civile. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire réalisé dans 62 pays en développement est l'un des principaux efforts menés par l'Organisation pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim. La FAO encourage également les pays développés à partager leurs données d'expérience et leur expertise dans le secteur agricole et dans le secteur du développement rural.

22. L'aide d'urgence de la FAO est passée de 4 millions de dollars en 2000 à 26,6 millions de dollars en 2002. Son soutien direct aux programmes sur le terrain en faveur des PMA dépend fortement des financements extrabudgétaires. La baisse des apports d'APD à l'agriculture est préoccupante. La FAO demande instamment à la communauté internationale de redonner la priorité à l'agriculture et au développement durable et de poursuivre les stratégies à long terme définies dans le Programme d'action de Bruxelles, la Déclaration du Millénaire et la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation (A/57/499), afin d'éliminer la famine.

23. **M. Latheef** (Maldives) considère que la lenteur avec laquelle le Programme d'action de Bruxelles est appliqué diminue les espoirs de voir les PMA enregistrer une croissance économique soutenue et

s'intégrer dans l'économie mondiale. Le Gouvernement des Maldives craint beaucoup que la suppression hâtive du pays de la liste des pays les moins avancés ne sonne le glas des arrangements commerciaux préférentiels et de l'assistance technique qui ont rendu les progrès possibles, freinant ainsi la mise en oeuvre du Programme d'action.

24. L'aide et la coopération de la communauté internationale sont indispensables aux Maldives pour la réalisation des objectifs de croissance et d'investissement du Programme. Le Gouvernement des Maldives est particulièrement attaché au développement axé sur la personne humaine. Des efforts sont aussi faits pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Les obstacles à l'intégration dans l'économie mondiale sont notamment l'insuffisance des ressources, des infrastructures et des compétences. Bien que le Gouvernement des Maldives ait fait tout son possible pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du Programme d'action, beaucoup reste à faire. La délégation des Maldives souligne donc que la suppression des Maldives de la liste des pays les moins avancés risque de sérieusement compromettre ces efforts.

25. **Mme Corkery** (États-Unis d'Amérique) est d'avis que le Programme d'action de Bruxelles doit impliquer toutes les parties prenantes, afin de répondre aux besoins et capacités spécifiques des pays et d'encourager la responsabilité nationale, la bonne gouvernance, l'efficacité de l'aide et l'investissement privé. Le Millennium Challenge Account de l'Agency for International Development des États-Unis est une illustration de l'attachement du Gouvernement des États-Unis à ces principes.

26. Une tâche critique du Bureau du Haut Représentant est de veiller à l'intégration du Programme d'action de Bruxelles dans l'action nationale. Mme Corkery encourage les coordonnateurs résidents et les équipes de pays à travailler avec les gouvernements pour mettre en évidence les principaux indicateurs de la pauvreté et accroître la capacité nationale de collecte des données, afin de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement. La collecte de données par le Bureau et l'utilisation d'une matrice des résultats ne sauraient suffire. Le Bureau doit exploiter les instruments existants, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les indicateurs internationaux

du développement, notamment ceux de la Déclaration du Millénaire, et les indicateurs économiques et sociaux publiés par les banques multilatérales de développement. Le Bureau du Haut Représentant, le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED doivent renforcer leur coopération et éviter les chevauchements des activités. Mme Corkery félicite le Haut Représentant d'avoir établi des relations de travail avec les autres organisations multilatérales et de favoriser les interactions avec la société civile; elle constate aussi avec satisfaction qu'il encourage les forums nationaux ainsi que la coopération régionale et Sud-Sud.

27. **M. Abreha** (Éthiopie) constate que les PMA restent vulnérables et marginalisés malgré les programmes d'action précédents. Le Programme d'action de Bruxelles vise, toutefois, le développement durable et l'intégration dans l'économie mondiale et les sept engagements qu'il contient sont autant d'orientations utiles pour l'examen de sa mise en oeuvre.

28. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont aidé Éthiopie et d'autres pays à élaborer des cadres d'action nationaux axés sur la personne humaine, en partenariat avec la société civile et le secteur privé à tous les niveaux. La délégation éthiopienne accueille aussi avec satisfaction les efforts faits par la Commission économique pour l'Afrique pour encourager le dialogue entre les principaux acteurs du développement ainsi que les mesures prises par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour améliorer la gouvernance grâce à des mécanismes d'examen par les pairs.

29. M. Abraha encourage le Bureau du Haut Représentant à mettre à jour les indicateurs du développement humain. Un appui doit être fourni aux PMA pour les aider à remédier aux contraintes du côté de l'offre qui les empêchent de bénéficier des arrangements commerciaux préférentiels. La Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement doivent envisager de financer des programmes de diversification.

30. La délégation éthiopienne attache une importance particulière à l'engagement de réduction de la vulnérabilité et de protection de l'environnement et demande qu'un appui soit fourni au Programme

national éthiopien de sécurité alimentaire. L'Éthiopie a introduit une taxe à la valeur ajoutée pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures et a mis en place des incitations pour encourager l'investissement national et étranger.

31. La délégation éthiopienne fait part de son appréciation concernant les pays énumérés dans le paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général (A/58/86), qui ont consacré au moins 0,2 % de leur produit national brut à l'APD pour les PMA, et demande instamment aux autres gouvernements de suivre leur exemple. L'Initiative pour les pays pauvres très endettés, qui a beaucoup souffert des moins-values de recettes au titre des exportations de produits de base, doit être redynamisée.

32. Pour conclure, la délégation éthiopienne se félicite de la décision de consacrer le segment à haut niveau du Conseil économique et social de 2004 à la mise en oeuvre du Programme d'action.

33. **M. Fasehun** [Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)] indique que l'utilisation de la propriété intellectuelle pour encourager le développement social et culturel est une priorité de l'OMPI et décrit les cinq domaines dans lesquels cette Organisation travaille pour faire bénéficier les pays les moins avancés des avantages de la protection de la propriété intellectuelle.

34. Premièrement, M. Fasehun cite WIPONet. Ce réseau mondial de communications de l'Organisation reliant les parties connectées, parmi lesquels figurent 25 pays moins avancés, donne accès à une grande quantité d'informations sur la propriété intellectuelle et encourage l'inclusion numérique. Deuxièmement, l'Académie mondiale de l'OMPI assure un enseignement, une formation et des recherches pour permettre aux PMA de tirer parti du système de propriété intellectuelle. Troisièmement, l'OMPI cherche à protéger les droits d'auteur des artistes musicaux grâce à la mise au point d'une législation adéquate et à des organisations collective de gestion. Quatrièmement, l'OMPI encourage une large participation aux débats sur les questions de propriété intellectuelle qui concernent les ressources génétiques, le savoir traditionnel et les expressions du folklore. Enfin, l'Organisation a conçu un CD-ROM et a organisé des ateliers, y compris un atelier régional sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, qui a eu

lieu à Dar-es-Salaam, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de mieux utiliser le système de propriété intellectuelle.

35. Pour conclure, l'OMPI est déterminée à aider les PMA à créer des institutions solides pour la protection des droits de propriété intellectuelle, à respecter les obligations qu'ils ont contractées aux termes des traités et à utiliser la propriété intellectuelle pour encourager le développement.

36. **M. Taboul** (Soudan) note que, malgré les espoirs suscités par le Programme d'action de Bruxelles, les PMA sont de plus en plus marginalisés dans le commerce international du fait de la mondialisation. Leur situation économique s'est dégradée en raison d'une baisse importante de l'APD et de l'investissement étranger direct, aggravée par une augmentation des paiements au titre du service de la dette extérieure et leur accès difficile aux marchés. Ainsi, près de trois ans après l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, rien n'indique que ce programme sera beaucoup plus performant que les deux précédents.

37. L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún a envoyé un message clair aux pays en développement, qui ont pu se rendre compte que les grandes phrases sur le commerce et le développement auxquelles ils ont adhéré à Doha n'étaient qu'un discours creux. Alors que ces pays dépendent absolument de leurs exportations de produits agricoles, les aides accordées par les pays développés à leur propre secteur agricole non seulement menacent des millions de pauvres dans les PMA mais absorbent les ressources limitées disponibles pour l'APD. Les arguments avancés lors de la Conférence ministérielle de Cancún par plusieurs PMA à propos du coton sont une indication claire du manque d'équilibre des échanges internationaux, qui menace la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et la participation future des PMA au commerce international. Les appels lancés par ces pays en faveur d'un système commercial équitable pour leurs produits, de l'accès aux marchés, de l'octroi de conditions préférentielles et de la suppression des obstacles existants au commerce doivent donc être entendus.

38. Un grand nombre de PMA connaissent ou ont récemment connu un conflit armé ou bien sont le théâtre de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence humanitaire complexes, encore aggravées



par la fragilité de leur économie et le manque de ressources financières et d'infrastructures. Dans ce contexte, la délégation soudanaise se félicite de la résolution 2003/17 intitulée « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés », récemment adoptée par le Conseil économique et social, qui demande qu'il soit répondu aux besoins particuliers des PMA de façon à assurer la transition sans heurt de ces pays de l'aide au développement. La délégation soudanaise invite aussi le Fonds international pour le développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organes et organismes des Nations Unies qui ont adopté des résolutions incorporant le Programme d'action de Bruxelles dans leurs activités à traduire ces résolutions en mesures spécifiques qui seront prises en compte dans les rapports de la Deuxième Commission et lors du prochain segment à haut niveau du Conseil économique et social qui examinera l'état de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA.

39. Le Soudan est attaché au Programme d'action de Bruxelles et s'est efforcé de jouer son rôle dans la mise en oeuvre des sept engagements qu'il contient. Afin d'assurer une application concertée, un forum national à haut niveau a été établi et des centres nationaux de coordination ont été désignés. Les PMA eux-mêmes sont responsables au premier chef de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et de la promotion du développement durable. Cependant, ils ne pourront réaliser les objectifs de ce Programme sans une aide financière et technique des partenaires en matière de développement et de la communauté internationale.

40. En conclusion, M. Taboul félicite le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés et espère que les rapports futurs rendront compte de progrès notables dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles ainsi que du rôle joué à la fois par les PMA et par les partenaires en matière de développement.

41. **M. Penjor** (Bhoutan) indique que son pays a progressé dans la réalisation du Programme d'action de Bruxelles en intégrant effectivement les sept engagements dans la stratégie nationale de développement. Si le Bhoutan a connu une croissance économique annuelle de 6 % en moyenne au cours des deux dernières décennies et si l'espérance de vie est désormais de 66 ans, la pauvreté est encore un grave problème en raison de l'insuffisance de la productivité et du faible niveau des gains tirés de l'agriculture,

secteur central de l'économie. Le Bhoutan est confronté à un grand nombre de contraintes structurelles et géographiques qui rendent difficile l'accès de ses produits au marché mondial.

42. Si c'est aux PMA qu'il appartient en premier ressort de mettre en oeuvre le Programme d'action, même les efforts les plus assidus de ces pays pour surmonter nombre de ces obstacles structurels sont voués à l'échec sans l'aide de la communauté internationale. Dans cette optique, M. Penjor demande instamment aux partenaires en matière de développement de fournir aux PMA l'aide financière nécessaire ainsi qu'un appui dans le domaine du renforcement des capacités et de l'accès aux marchés, cette aide revêtant une importance critique pour les réformes politiques et économiques en cours. M. Penjor se félicite de la décision du Conseil économique et social de consacrer le segment à haut niveau de sa session de 2004 aux PMA.

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social** (A/58/3, A/58/84, A/58/96, A/58/151, A/58/152, A/58/193, A/58/204, A/58/383, A/58/413 et A/C.2/58/2)

43. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, Département des affaires économiques et sociales), commentant le rapport du Conseil économique et social A/58/3, signale que plusieurs propositions font suite au premier Dialogue à haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, notamment celles concernant la façon dont le Conseil pourrait mieux contribuer à maintenir l'élan pour la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. La question du commerce a été au centre de l'attention de presque toutes les réunions multilatérales. L'absence de progrès à la réunion de Cancún, en particulier en ce qui concerne l'agriculture, a rendu plus préoccupante la situation dans le domaine des échanges. À cet égard, il est urgent de remettre sur les rails les négociations de l'OMC et de faire en sorte que le développement occupe une place centrale dans le programme de Doha.

44. Le segment à haut niveau de la dernière session du fond du Conseil a contribué de façon déterminante à replacer le développement rural à l'ordre du jour des négociations internationales. Les participants à cette réunion ont demandé que le développement rural soit envisagé du point de vue économique, social et

environnemental, dans l'esprit des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. La Déclaration ministérielle donne des indications importantes sur la façon dont le développement rural pourrait le mieux contribuer à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus au niveau international. Notant qu'à la dernière session de fond du Conseil la lenteur des progrès dans l'application du Programme d'action de Bruxelles a été jugée préoccupante, M. Civili annonce que le Conseil a décidé de consacrer son segment à haut niveau de 2004 à la mobilisation des ressources et à la création d'un environnement porteur pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles.

45. Pour ce qui est du renforcement du rôle du Conseil au sein du système des Nations Unies, M. Civili indique que des moyens seront recherchés d'établir des liens plus étroits entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods et l'OMC, de façon à pouvoir prendre en compte l'ensemble des problèmes de développement économique et social et leurs interactions. En outre, la gestion des organes subsidiaires du Conseil doit être davantage axée sur les problèmes de fond et la définition d'orientations. Le Conseil doit aussi avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir se réunir et réagir aux problèmes ou situations appelant la coordination des politiques dans divers secteurs. Cela rendrait ses travaux plus pertinents sur la scène économique mondiale.

46. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/152), M. Civili indique que la Déclaration et les objectifs du Millénaire pour le développement illustrent la détermination des responsables de la communauté internationale à rendre la mondialisation inclusive et équitable. La réalisation de ces objectifs et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international dépend, entre autres, du renforcement de la gouvernance à tous les niveaux. C'est dans cette optique que, depuis 1999, le Département des affaires économiques et sociales est étroitement impliqué dans l'organisation, avec les gouvernements, de forums mondiaux sur la nécessité de réinventer le gouvernement. Les ateliers sur le renforcement des capacités organisés par le Département dans le cadre de ces forums permettent à des responsables de l'administration publique de

partager des informations, des expériences et des pratiques optimales. Les pays peuvent ainsi bénéficier des enseignements accumulés et des innovations introduites dans d'autres pays et sauter des étapes du processus de développement. Cependant, l'échange de données d'expérience et l'adaptation des pratiques jugées optimales n'impliquent pas qu'il y ait une seule solution à tous les problèmes. Chaque pays doit choisir les pratiques qui sont les plus adaptées à ses besoins et à sa capacité autochtone. Des innovations comme le cybergouvernement doivent suivre ce principe. Le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques est devenu un puissant instrument qui encourage véritablement l'échange d'expertises et le partage des données d'expérience et des enseignements accumulés dans l'administration publique. Actuellement ce Réseau est le plus important réseau sur l'administration publique existant dans le monde. Si l'Organisation des Nations Unies est en mesure d'aider les États Membres dans ce secteur, les gouvernements eux-mêmes doivent prendre l'initiative et concevoir, élaborer et mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour répondre aux enjeux de la mondialisation.

47. **M. Frangialli** (Organisation mondiale du tourisme), rendant compte des principales activités entreprises et de certains des résultats obtenus au cours de l'Année internationale de l'écotourisme, souligne que le résultat le plus important est la mobilisation d'un large éventail d'acteurs dans le domaine du tourisme partout dans le monde. Les préparatifs de l'Année internationale ont commencé dès septembre 2000 en encourageant les gouvernements et le secteur privé à créer des comités nationaux sur l'écotourisme, qui ont été chargés d'organiser les activités nationales et locales avant de devenir des comités de coordination permanents après 2002. À cette date, l'Organisation mondiale du tourisme a entrepris une série de projets de recherche sur les marchés de l'écotourisme et sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

48. Dix conférences préparatoires ont été organisées dans différentes régions du monde qui ont attiré plus de 3 000 participants originaires des administrations publiques, des entreprises privées, d'organisations non gouvernementales et de la communauté universitaire. Des réunions du même type ont aussi été organisées par le PNUE et d'autres partenaires, avec pour point culminant le Sommet mondial de l'écotourisme, tenu

au Canada en mai 2002. Le principal résultat de ce Sommet, la Déclaration du Québec sur l'écotourisme, sert désormais de guide pour le développement et la gestion de l'écotourisme. L'Organisation mondiale du tourisme aide maintenant plusieurs pays à appliquer les 49 recommandations contenues dans la Déclaration.

49. L'Année internationale de l'écotourisme a été un instrument d'action efficace pour encourager les gouvernements, les organisations internationales et régionales, le secteur privé du tourisme et les organisations non gouvernementales à tirer parti du tourisme pour réaliser les objectifs d'Action 21, notamment la promotion du développement durable et la protection de l'environnement. L'Année a aussi permis de mettre en évidence les possibilités qu'offre le tourisme durable en général dans la lutte contre la pauvreté. M. Frangialli demande instamment à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider les gouvernements, entre autres ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, à définir des politiques durables dans le domaine du tourisme, à mieux planifier le développement du tourisme et à suivre son incidence dans leur pays, tout en faisant bénéficier les segments plus pauvres de leur communauté des avantages du tourisme.

50. **M. Benmellouk** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souscrit aux vues exprimées par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations concernant les tâches que le Conseil doit entreprendre en 2004. S'agissant du rapport sur l'administration publique et le développement, M. Benmellouk note que l'administration publique est indispensable pour réaliser les objectifs de développement des pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent du rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'écotourisme (A/58/96) et souscrit aux recommandations qu'il contient.

51. **M. Bernardini** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion que sont Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie ainsi que des pays associés que sont la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, se félicite du projet d'accord pour la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée de l'ONU. L'Union européenne coopère déjà avec cette organisation dans divers domaines,

comme la lutte contre le tourisme sexuel qui touche les enfants, la démocratisation et le respect des droits de l'homme ainsi que les méthodes techniques et statistiques.

52. Si le tourisme est sagement développé, il peut jouer un rôle important dans le développement durable et se révéler avantageux pour les pauvres. Le tourisme est favorisé par l'investissement du secteur privé et génère, directement ou indirectement, une croissance soutenue du PIB, des emplois et des investissements, autant d'éléments très nécessaires dans les pays en développement. Il facilite aussi une meilleure compréhension mutuelle des différentes cultures et traditions. Cependant, le terrorisme ou l'apparition de maladies transmissibles, par exemple, peuvent avoir un effet terrible sur les économies qui sont très tributaires du tourisme pour leurs recettes publiques. Transformer l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée permettra au système des Nations Unies de mieux comprendre les avantages et les enjeux du tourisme et d'avoir une vue plus complète de la contribution qu'il peut apporter au développement.

53. **M. Neil** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la communauté des Caraïbes (CARICOM), précise que, si la CARICOM se félicite des initiatives en cours du Conseil économique et social visant à utiliser des approches novatrices pour l'élaboration et la coordination des politiques, elle estime néanmoins que des efforts plus soutenus peuvent être faits pour accroître l'efficacité et l'efficience du Conseil et encourager la coordination au sein du système des Nations Unies. De l'avis de M. Neil, on pourrait mieux tirer parti de la réunion annuelle de printemps entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Par exemple, la réunion devrait établir un document plus pratique et opérationnel, engageant chaque institution à prendre des mesures concrètes pour remédier aux incohérences dans les activités d'élaboration des politiques ou les activités opérationnelles. Pour ce qui est du niveau de participation, la CARICOM se félicite de l'implication de l'OMC et de l'invitation adressée au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED de participer aux futures réunions, car une participation plus large assure la prise en compte de points de vue différents. En outre, la participation pourrait être élargie à d'autres organismes compétents, permettant un échange de vue plus riche et une approche plus globale et plus cohérente des problèmes

cruciaux de développement. Il faudrait aussi que soient maintenus en permanence des contacts entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, afin d'assurer un dialogue régulier sur les moyens d'améliorer la cohérence et la coordination. Des modalités d'action et un mécanisme approprié devraient donc être définis pour assurer un brassage d'idées fécond et encourager la coordination des politiques et des programmes de ces institutions pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Les délibérations qui ont lieu dans les différents segments de la session de fond du Conseil ont été utiles pour mettre en évidence les principaux enjeux de principe et opérationnels exigeant l'attention urgente de la communauté internationale. Le segment à haut niveau s'intéresse essentiellement à la mise au point d'approches et de stratégies efficaces pour progresser sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du développement global. Si la Déclaration ministérielle publiée par ce segment est un résultat satisfaisant et une contribution précieuse du système des Nations Unies aux divers aspects du développement rural, le Conseil doit maintenant accorder la priorité au suivi des recommandations qui ont été formulées et maintenir au premier rang de ses travaux la question du développement rural et de ses liens avec la réalisation des objectifs du Millénaire.

55. Pour ce qui est du segment sur les activités opérationnelles, les délibérations tenues dans ce cadre ont fait apparaître plusieurs points faibles. La principale préoccupation demeure la baisse continue des contributions aux ressources ordinaires des fonds et programmes des Nations Unies. Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer un rôle efficace dans le développement, des financements adéquats et prévisibles sont nécessaires. En conséquence, une action décisive doit être prise sur plusieurs propositions formulées durant les délibérations de ce segment afin d'améliorer les activités de financement en faveur du développement, notamment en diversifiant la base de donateurs et en réexaminant le système de contributions volontaires annuelles. La CARICOM espère que les résultats du segment sur les activités opérationnelles contribueront à transformer les travaux des organes compétents du système des Nations Unies. Dans cette optique, elle soutient les recommandations concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement, eu égard à la demande du Conseil tendant à ce que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies assurent l'intégration de leurs activités opérationnelles au service du développement dans les efforts nationaux de développement.

56. Pour ce qui est de la question générale de la coordination, la CARICOM attend du Conseil qu'il prenne les mesures nécessaires pour l'application effective des dispositions de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale concernant ses travaux et ceux des organes subsidiaires, et qu'il suive la mise en oeuvre. Si la CARICOM se félicite que l'Assemblée générale ait demandé que soit établi un programme de travail pluriannuel pour le segment de coordination, elle estime qu'il faut maintenir une certaine souplesse dans le travail du Conseil de façon à lui permettre d'examiner les problèmes nouveaux et émergents. En outre, s'agissant du suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, le Conseil doit jouer un rôle central dans la surveillance des progrès concrets réalisés vers les divers objectifs établis par ces conférences.

57. Pour ce qui est du segment humanitaire la CARICOM se félicite de l'accent mis sur le financement des activités humanitaires et sur l'efficacité de l'aide humanitaire. Les résultats de ce segment doivent encourager une augmentation des financements au titre de l'aide humanitaire dans le cadre du système des Nations Unies et l'intégration d'activités concernant le VIH/sida dans la planification humanitaire.

58. Si le segment général a été globalement satisfaisant, il est apparu clairement que le Conseil n'a pas accordé suffisamment d'attention à sa fonction de surveillance, en partie du fait d'un manque de temps. Pour permettre un examen approfondi des questions et mieux gérer et surveiller les organes subsidiaires, la CARICOM estime qu'il faudrait envisager, par exemple, de diviser la session de fond en deux phases et de prolonger cette session, en particulier le segment général. Si des efforts ont été faits pour réformer et revitaliser le Conseil, il n'existe encore pas de mécanisme spécifique pour canaliser et coordonner toutes les initiatives de réforme. Il conviendrait donc de créer un comité ad hoc qui serait chargé d'examiner les initiatives en cours et d'en rendre compte. À cet égard, les propositions informelles du Président actuel

du Conseil pourraient constituer une base utile de discussion.

59. La préparation et la distribution tardive des documents durant la dernière session ont entraîné d'importantes difficultés pour les délégations. Si la CARICOM comprend parfaitement les contraintes imposées au Secrétariat, elle estime aussi qu'il faut s'occuper d'urgence de la question de la distribution en temps voulu de la documentation lors des sessions futures.

60. Pour ce qui est du rapport sur l'écotourisme (A/58/96), M. Neil souligne que, vu la large place occupée par le tourisme dans l'activité économique de ses États membres, la CARICOM est particulièrement consciente de l'importance de la promotion de l'écotourisme. Elle se félicite des activités entreprises durant l'Année internationale de l'écotourisme et encourage l'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à continuer de soutenir le développement de l'écotourisme. La CARICOM se félicite aussi des recommandations en matière de suivi contenues dans le rapport.

61. **M. Pavlovich** (Biélorus) estime que la réunion à haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods a été mieux préparée que les réunions analogues tenues par le passé et note que la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey a été au centre des débats. Le segment à haut niveau de la session de fond du Conseil a donné à un grand nombre de pays en développement des orientations utiles pour la promotion d'une approche intégrée du développement rural, alors que le segment sur les activités opérationnelles a permis une discussion approfondie des moyens d'améliorer le financement des activités opérationnelles pour le développement. La délégation du Biélorus se félicite de la décision du Conseil d'élaborer un programme pluriannuel pour son segment de coordination, qui doit suivre l'application des décisions des grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU. Le segment relatif aux affaires humanitaires a été consacré avec succès aux travaux urgents à mener par l'Organisation dans ce domaine. La création d'organes comme le Groupe consultatif spécial pour le Burundi complètera les travaux et ne créera pas de doubles emplois avec les activités du Conseil de sécurité concernant la réhabilitation des pays africains et d'autres pays sortant d'un conflit.

62. En revanche, le segment général de la session de fond a été assez décevant. En particulier, l'ordre du jour surchargé a empêché le Conseil de s'acquitter de ses fonctions de surveillance et de gestion, à un moment où ses commissions techniques s'emploient à faire progresser la mise en oeuvre des décisions prises lors des grandes conférences internationales. Le Biélorus souscrit à la décision visant à consacrer le segment à haut niveau de 2004 à la mobilisation des ressources pour la réduction de la pauvreté, l'un des éléments les plus importants de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

63. Le Conseil pourrait considérablement améliorer son rôle de coordination dans le processus de mise en oeuvre en établissant des liens plus étroits avec les institutions spécialisées et les commissions régionales, les institutions de Bretton Woods et les instances interorganisations. Les propositions du Président du Conseil en vue d'une poursuite de la réforme méritent un examen attentif, mais il ne faut pas prendre de décisions hâtives. Le Biélorus est prêt à soutenir la décision visant à diviser le segment sur les activités opérationnelles en deux parties, afin de donner l'occasion d'examiner annuellement les résultats de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Le manque d'intérêt porté actuellement aux fonds et programmes opérationnels a nui à leur efficacité. La rationalisation de l'ordre du jour du segment général est aussi la bienvenue, car le Conseil aura plus de temps pour élaborer des recommandations politiques concernant les activités des commissions techniques. Les propositions visant à organiser, en alternance une année sur deux, des réunions à haut niveau des segments sur les activités opérationnelles et sur les activités humanitaires et de diviser la session de fond en deux parties doivent être examinées conjointement avec la question de la revitalisation de l'Assemblée générale, d'autant que des propositions similaires ont été faites pour apporter des changements structurels dans les sessions ordinaires de l'Assemblée. Le Biélorus est prêt à contribuer au processus de réforme du Conseil et espère que les délégations soutiendront sa candidature en tant que membre du Conseil pour la période 2004-2006.

64. **M. Balestra** (Saint-Marin) note que le tourisme est devenu partie intégrante du processus de mondialisation, est la source principale du commerce mondial et a une incidence extraordinaire sur les pays

en développement et les pays industrialisés. Outre sa contribution importante à la réduction de la pauvreté, le tourisme est, pour certains pays, le seul moyen de survie. Pour toutes ces raisons, Saint-Marin soutient sans réserve la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée, ce qui permettra à l'Organisation des Nations Unies de coordonner les activités mondiales en matière de tourisme et de suivre les évolutions dans ce secteur. Le tourisme a survécu aux graves répercussions des terribles événements récents et Saint-Marin espère qu'il continuera de faire preuve d'une telle capacité de résistance. M. Balestra note que Saint-Marin, conjointement avec l'Italie, accueillera la réunion de la Commission des Nations Unies pour l'Europe en 2004.

65. **Mme Pià-Comella** (Andorre) signale qu'Andorre a pris une part active à la négociation de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme et espère que la Commission et l'Assemblée générale adopteront le projet de résolution A/C.2/58/L.29. L'inclusion du tourisme dans les rapports du Secrétaire général enrichira les analyses du développement et les travaux de l'Organisation des Nations Unies en général.

66. **M. Madrid** (Mexique) considère que la décision à prendre par la Commission a une double signification : juste reconnaissance à la fois du tourisme en tant que phénomène social et de l'importance du travail de l'Organisation mondiale du tourisme dans le renforcement du rôle stratégique du tourisme. La capacité du tourisme d'apporter des solutions concrètes aux énormes problèmes auxquels est confrontée l'humanité ne fait pas de doute, surtout parce que le tourisme est la principale activité d'exportation mondiale. Peu après les événements du 11 septembre, la quatorzième Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme a réfléchi aux défis considérables que le tourisme devait relever et a considéré qu'il y avait des chances à saisir même dans l'adversité : il suffisait de trouver les moyens de naviguer dans des eaux inconnues et d'intégrer les aspects politiques dans l'examen de l'importance du tourisme. Une occasion est offerte aujourd'hui de répondre à ces enjeux. Le Mexique entretient toujours des liens étroits avec l'Organisation mondiale du tourisme, depuis que la décision de son établissement a été prise à Acapulco en 1970. Il prévoit de maintenir ses liens, dont le tourisme mexicain ne peut que se féliciter.

67. **M. Nuñez** (Espagne) fait remarquer que l'expérience de l'Espagne ces dernières décennies illustre les possibilités offertes par le tourisme en tant qu'instrument de transformation économique, sociale et politique. Pays siège de l'Organisation mondiale du tourisme, l'Espagne est particulièrement satisfaite du fait que cette organisation soit la première organisation intergouvernementale depuis 1985 à consolider ses liens avec le système des Nations Unies en devenant une institution spécialisée. Cette transformation devrait encourager les États qui ne sont pas encore membres à le devenir et rendre l'Organisation véritablement universelle. Des fléaux comme le terrorisme et les pandémies ne font que renforcer le bien-fondé de l'universalité pour la réalisation des objectifs de l'Organisation, eu égard notamment à l'incidence environnementale des activités touristiques nationales sur les pays voisins ou à l'incidence du tourisme sur les flux migratoires. L'Espagne se félicite de l'admission récente à l'Organisation mondiale du tourisme de l'Arabie saoudite, du Qatar et du Koweït et de l'admission imminente de l'Estonie.

68. **M. Doig** (Pérou) rappelle que la délégation péruvienne a pris une part active au Comité de négociation et est favorable à la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée. Il se félicite tout particulièrement du rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de l'écotourisme (A/58/96), domaine qui revêt un intérêt particulier pour le Pérou, et reconnaît l'importance du tourisme en tant que moteur de développement et instrument de protection de l'environnement. Le tourisme devrait apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté.

69. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) estime que les principales réalisations de la session d'été du Conseil ont été l'examen à titre prioritaire des véritables problèmes de développement mondial et le renforcement de son rôle de coordination pour l'adoption des décisions déterminant les paramètres de la coopération internationale en faveur de la croissance durable de tous les pays. La base politique d'une telle coopération doit être recherchée dans les décisions des réunions mondiales organisées sous l'égide de l'ONU ainsi que dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal mécanisme de mise en oeuvre est l'établissement de partenariats entre pays développés et pays en développement et entre secteur

privé et secteur public. Les résultats politiques de la session confirment de façon convaincante que l'Organisation des Nations Unies est le seul mécanisme permettant l'adoption d'approches multilatérales face aux problèmes urgents.

70. La Fédération de Russie souscrit à l'initiative visant à transformer l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée. Cette transformation donnera à cette organisation les moyens d'exercer une plus grande influence sur le tourisme mondial, permettra au tourisme de mieux contribuer au développement durable et facilitera la coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et les autres programmes, fonds et organismes des Nations Unies, grâce à une meilleure coordination de leurs travaux. La délégation russe est bien entendu favorable à l'adoption du projet de résolution A/C.2/58/L.29.

*La séance est levée à 12 h 50.*